

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU JEUDI 29 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt neuf du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt deux mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Madame Nelly CLAUDEL.

ETAIENT PRESENTS :

Mme CLAUDEL Nelly, Maire,

MM. REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, DURUPT Nadine, Adjoint

MM. HATON Didier, THOMAS Joël, SERRIER Michel, AUBRY Chantal, LAGARDE Danielle, BAHI Najate, ABEL Jacqueline, URLACHER Monique, JACQUEMIN André, CLERC Jean Philippe, GRAVIER Sylvie, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

MM. JEANGEORGES Sébastien, VUILLEMIN Martial et Mme GASPARD Marie-France, **ayant donné pouvoir respectivement** à MM. ABEL Thierry, GIRARDOT Christian et CLERC Jean-Philippe.

ETAIENT ABSENTES ET EXCUSEES

Mmes VINEL Isabelle, FETET Coralie,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme AUBRY Chantal est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la dernière réunion du 21 décembre 2011.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

I- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES ANNEXES : EAU – ASSAINISSEMENT ET FORET ANNEE 2011

A)- COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU SERVICE DE L'EAU

SECTION D'EXPLOITATION

➤ DEPENSES	180 828,43 €
➤ RECETTES D'EXPLOITATION	211 521,06 €
➤ RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT.....	30 692,63 €
➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT	49 222,65 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EXCEDENT : 79 915,28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	22 298,80 €
➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	41 705,58 €
➤ RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT	19 406,78 €
➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT	308 562,73 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EXCEDENT : **327 969,51 €**

RESTES A REALISER :

- Dépenses d'investissement : 322 266,00 €
- Recettes d'investissement : 20 500,00 €

MONTANT RESTANT A FINANCER SUR LES R.A.R. : **301 766 €** PAR L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

B)- COMPTE ADMINISTRATIF 2011 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

➤ DEPENSES	272 667,65 €
➤ RECETTES D'EXPLOITATION	322 419,70 €
➤ RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT	49 752,05 €
➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT	61 710,21 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EXCEDENT : **111 462,26 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	87 270,09 €
➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	87 561,98 €
➤ RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT	291,89 €
➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT	490 626,21 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EXCEDENT : **490 918,10 €**

RESTES A REALISER :

- Dépenses d'investissement : 406 000,00 €
- Recettes d'investissement : Néant

MONTANT RESTANT A FINANCER : **406 000 €** PAR L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

C)- COMPTE ADMINISTRATIF 2011 SERVICE DE LA FORET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	19 319,20 €
➤ RECETTES DE FONCTIONNEMENT	85 785,97 €
➤ RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT	66 466,77 €
➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT	3 627,10 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EXCEDENT : **70 093,87 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	2 442,60 €
➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	Néant
➤ RESULTAT DE L'EXERCICE DEFICIT.....	2 442,60 €
➤ REPRISE RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT	110 224,50 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EXCEDENT : 107 781,90 €

RESTES A REALISER :

- Dépenses d'investissement : 107 250,00 €
- Recettes d'investissement : Néant

MONTANT RESTANT A FINANCER : **107 250 €** PAR L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

Après avoir présenté les comptes administratifs 2011 des services annexes, Madame le Maire cède la présidence à Monsieur REMY Jean, 1^{er} Adjoint, afin qu'il fasse procéder au vote et quitte la salle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE les Comptes Administratifs des services EAU – ASSAINISSEMENT et FORETS de l'année 2011.

Madame le Maire ayant regagné la salle et la présidence de séance, il est passé à la suite de l'ordre du jour.

II- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2011 SERVICES ANNEXES

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes de gestion, entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE les comptes de gestion du Trésorier Receveur Municipal.

III- AFFECTATION DES RESULTATS DES SERVICES EAU – ASSAINISSEMENT ET FORETS

A. AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION SERVICE DE L'EAU

L'excédent d'investissement couvrant le financement des restes à réaliser dépenses, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de **79 915,28 €** en report au Budget Primitif 2012 du Service de l'Eau section d'exploitation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme proposé.

B. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

L'excédent d'investissement couvrant le financement des restes à réaliser dépenses d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de **111 462,26 €** en report au Budget Primitif 2012 du Service de l'Assainissement section d'exploitation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme proposé.

C. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU SERVICE FORETS

L'excédent d'investissement couvrant le financement des restes à réaliser dépenses d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de **70 093,87 €** en report au Budget Primitif 2012 du Service Forêts section d'exploitation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme proposé.

IV- ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2012 DES SERVICES ANNEXES (EAU – ASSAINISSEMENT ET FORETS)

Madame le Maire donne lecture des propositions de budgets 2012 pour les services EAU, ASSAINISSEMENT et FORETS.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- ADOPTE les Budgets Primitifs 2012 des services qui peuvent se résumer comme suit :

A)- BUDGET 2012 – SERVICE DE L'EAU

SECTION D'EXPLOITATION

➤ DEPENSES	275 016,00 €
➤ RECETTES (compris résultat reporté)	275 016,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES NOUVELLES	136 219,34 €
➤ R.A.R.	<u>322 266,00 €</u>

TOTAL 458 485,34 €

➤ RECETTES (Compris RAR 2011 et résultat reporté)	458 485,34 €
---	---------------------

B)- BUDGET 2012 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

➤ DEPENSES	464 449,00 €
➤ RECETTES	464 449,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT (NOUVELLES)....	272 025,16 €
➤ R.A.R.	<u>406 000,00 €</u>

TOTAL 678 025,16 €

➤ RECETTES (NOUVELLES)	187 107,06 €
➤ RESULTAT REPORTE	<u>490 918,10 €</u>

TOTAL 678 025,16 €

C)- BUDGET 2011 – SERVICE DE LA FORET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES	149 826,50 €
➤ RECETTES (dont excédent reporté de 70 093,87 €)	149 826,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT (NOUVELLES)...	17 231,90 €
➤ R.A.R.	<u>107 250,00 €</u>

TOTAL 124 481,90 €

➤ RECETTES NOUVELLES	16 700,00 €
➤ EXCEDENT REPORTE	<u>107 781,90 €</u>

TOTAL 124 481,90 €

V- PROGRAMME D' ACTIONS FORET 2012

Madame le Maire expose au conseil que l'ONF soumet le programme d'action en forêt communale pour 2012 ; ce programme relève du régime forestier et de la mise en œuvre de l'aménagement forestier.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale 2012 :

- DECIDE de l'inscription au Budget 2012 de la forêt d'un crédit réparti en fonctionnement de **19 610 €** et en investissement de **6 000 €**.
- DEMANDE à l'ONF de présenter un devis de travaux sans les travaux touristiques.
- DONNE délégation au Maire pour signer les devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget.
- APPROUVE également l'état d'assiette 2012 proposé par l'ONF ainsi que le principe de laisser 2 % de bois mort par hectare.

VI- PRODUITS IRRECOURVABLES

Le Conseil Municipal, pour permettre à la trésorerie de passer l'écriture devant solder une somme de produits irrécouvrables de **56,28 €** :

- DECIDE d'inscrire un crédit à l'article 673 du budget du service de l'eau (prévu dans le budget 2012).

VII- RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LA SVPA DE BROUVELIEURES

Madame le Maire rappelle au conseil la réglementation (code rural) qui stipule que la commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil des chiens, chats et autres animaux trouvés errants, abandonnés ou en état de divagation.

Elle donne lecture du projet de convention avec les tarifs proposés par la SVPA de BROUVELIEURES, puis soumet à l'avis du conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la SVPA de BROUVELIEURES.

VIII- PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

Madame le Maire rappelle qu'un accord entre la ville de Remiremont et certaines communes dont les enfants fréquentent leurs écoles existe depuis plusieurs années au sujet des participations aux charges de fonctionnement, dont le montant est actualisé chaque année par application du montant de l'inflation officielle et réajustable tous les 3 ans.

Le dernier réajustement datant de 2008, à compter de la rentrée scolaire 2012/2013, le montant de la participation est fixé à **97,58 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de la ville de Remiremont.

IX- RELAIS TDF DU CROC – AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION

Madame le Maire refait l'historique de cette affaire, elle expose les propositions faites et soumet au vote du conseil les différentes questions relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- MAINTIENT de confier à l'ONF la gestion du dossier, précisant que les frais afférents à l'instruction du dossier (350 € H.T. soit 418,60 € TTC) seront à la charge de TDF.
- DECIDE :
 - par 16 voix pour de fixer la durée de la convention à 9 ans (4 voix pour 12 ans)
 - à l'unanimité la non reconduction tacite au-delà de ces neuf années
 - à l'unanimité qu'à partir de 2011 la partie fixe sera de 2 000 € et la partie variable de 1 000 €, ceci révisable annuellement en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC) publié par l'INSEE à compter du 1/01/2012, précise qu'au cas où la variation de l'indice sera négative, le loyer serait maintenu au niveau de l'année précédente.
- DIT que la présente délibération vaudra bon de commande et autorise l'ONF à rédiger les actes et à facturer les frais d'instruction à TDF.

X- CONVENTION ARMOIRE FREE SUR DOMAINE COMMUNAL

Madame le Maire rappelle au conseil que la Sté FREE a installé une armoire sur le domaine communal et qu'il y a lieu de passer une convention d'occupation.

Elle donne lecture de la proposition faite par FREE et demande son avis au conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- DECIDE :
 - durée de la convention (par 18 voix pour et 2 contre) : 12 ans
- FIXE à l'unanimité, la redevance à 500 € annuels révisables, évolution en même temps et dans les mêmes proportions que l'indice INSEE du coût de la construction, la variation s'appréciera à l'expiration de chaque période annuelle à la date anniversaire de la prise d'effet de la convention, l'indice de base étant celui en vigueur le jour de la signature et l'indice de référence, celui en vigueur au jour de la réévaluation.
- DIT que la clause proposée de reconduction de 3 ans est refusée.
- AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir qui devra tenir compte des conditions ci-dessus exprimées.

XI- ASSURANCES STATUTAIRES – PROPOSITION CENTRE DE GESTION

Madame le Maire expose :

L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

L'opportunité de confier au Centre de Gestion des Vosges le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE : la Commune charge le Centre de Gestion des Vosges de lancer la procédure de marché public, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités intéressées.

La décision éventuelle d'adhérer au contrat groupe fera l'objet d'une délibération ultérieure.

XII- CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Madame le Maire expose que :

- suite au départ en retraite d'un agent du service administratif, il y aurait lieu d'une part, de procéder à la suppression de son poste à compter du 1^{er} avril 2012 et à la création d'un nouveau poste pour la personne qui a été recrutée, que d'autre part, suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire, il y aurait lieu également, suite à des promotions de grade, de supprimer les postes occupés actuellement par les promus et de créer en simultané les nouveaux postes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE :

↳ LA SUPPRESSION DE :

- 1 Poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe 35/35^e
- 2 Postes d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe 35/35^e

↳ LA CREATION DE :

- 1 Poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe 35/35^e
- 2 Postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe 35/35^e

Avec effet au 1^{er} avril 2012.

XIII- ADOPTION NOUVEAU REGLEMENT DES EAUX

Madame le Maire rappelle que chaque conseiller ayant été destinataire du projet du nouveau règlement du service des eaux, que celui-ci a été étudié en commission plénière, que les modifications demandées lors de cette commission ont été prises en compte, elle demande au conseil de se prononcer, s'il n'y a pas de nouvelles questions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- ADOPTE le nouveau règlement du service des eaux.

XIV- REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS FUNERARIUM

Madame le maire rappelle que chaque conseiller ayant été destinataire du règlement intérieur du funérarium, que celui-ci a fait l'objet d'examen lors de la commission plénière, elle demande s'il y a des questions ; il est ensuite passé au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- ADOPTE le règlement intérieur du funérarium

- FIXE les tarifs comme suit :

- Occupation 3 jours **170 €**
- Journée supplémentaire **30 €**
- Mise à disposition de la chambre froide **60 € par jour**

XV- SUGGESTION SUR VENTE MAISON RUE DE LA REPUBLIQUE

Madame le Maire soumet l'idée de mettre en vente la maison appartenant à la commune située rue de la République si le conseil le souhaite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention) des suffrages exprimés :

- DONNE son accord de principe pour que soit demandé, dans un 1^{er} temps l'avis des domaines sur le prix de vente possible

XVI- AIDES COMMUNALES

Monsieur ABEL Thierry, Adjoint, s'exprime sur les aides qui avaient été décidées par le conseil aux particuliers pour des travaux d'économie d'énergie, expliquant que ces aides étaient fonction de l'accord d'une aide ou non de la région.

La région n'aidant plus, il suggère, suite à l'avis de la commission environnement, de ne plus accorder ces aides, mais propose une autre aide en fonction de celle de l'ANAH (soumise à conditions de ressources). Le principe étant que, si la commune apporte une aide, celle de l'ANAH passe de 60 % à 72 %.

La proposition de la commission étant de basculer l'aide qui était de 500 € maximum avec un crédit pour 2012 de 5 000 € au budget sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur ABEL et en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- DE SUPPRIMER les aides actuelles (décidées le 19/02/2009)
- DE CREER la nouvelle aide dans le cadre des bénéficiaires de l'aide de l'ANAH
- D'INSCRIRE un crédit de 5 000 € au Budget Primitif 2012.

XVII- INFORMATIONS

ECLAIRAGE PUBLIC

Il est proposé d'éteindre entre minuit et 4 h 00 du matin l'éclairage public dans certaines rues, les axes principaux n'étant eux pas concernés.

Monsieur JACQUEMIN demande s'il ne serait pas possible, plutôt que de mettre des secteurs dans le noir, de voir si l'on pourrait éteindre un, lampadaire sur deux.

Monsieur ABEL indique que techniquement c'est difficile et même déconseillé au niveau sécurité, de passer d'une zone éclairée, puis sombre, puis éclairée.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, donne son accord pour la solution proposée.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 10 mn.

Le Maire,

Nelly CLAUDEL